



WWW.ANFH.FR

ALPES

## DEMANDE DE FINANCEMENT D'UN PROJET LOURD

Un projet lourd est un projet en lien avec la stratégie et le projet de l'établissement, à portée collective, innovant ou en réponse à un problème émergeant. Ce fonds est destiné à aider les établissements, soumis à une forte tension en formation, du fait de projets lourds (ex. : accréditation, restructuration, transfert, etc.) et de besoins en promotion professionnelle élevés.

Les conditions d'accès au fonds sont les suivantes :

- avoir consommé la totalité du 2,1 % de l'année n-1
- obligation de faire appel à un prestataire extérieur
- nombre d'agents bénéficiaires apprécié selon la taille de l'établissement
- les établissements n'ayant jamais fait de demandes seront prioritaires.

### RENSEIGNEMENTS

- Nom de l'établissement demandeur : .....
- Montant prévisionnel des dépenses de formation pour 2017 : ..... €

### INTITULÉ DU PROJET LOURD DE FORMATION 2017 POUR LEQUEL UNE AIDE FINANCIÈRE EST SOLLICITÉE

### PLAN DE FINANCEMENT :

- Montant total du projet : ..... €
- Montant total des frais pédagogiques : ..... €
- Montant du financement prévu sur le 2,1 % de l'établissement : ..... €
- Montant du financement demandé sur le fonds d'aide : ..... €

### JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER LES PIÈCES SUIVANTES :

- la présentation du projet
- le programme de formation
- le devis de formation
- l'identité du prestataire choisi
- le nombre d'agents et les grades concernés par le projet de formation
- La durée de la formation prévue
- Le plan de formation prévisionne 2017 de l'établissement

Bulletin à retourner à l'ANFH avant le **27 octobre** (pour les actions débutant au premier semestre 2018) et/ou le **5 mai 2018** (pour les actions débutant au second semestre 2018)

Signature du directeur et cachet de l'établissement :